



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 25 juin 2025 à 13 h à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Catherine Craig-St-Louis, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, mesdames et messieurs les conseillers-ères Anik Des Marais, Jocelyn Blondin et Marc Bureau.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Mélisa Ferreira, Alexandrine Latendresse et Éliane Poirier-Boucher, attachées politiques, et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Sacha Cannon, avocat, Affaires juridiques, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Richard Kouamé, directeur, Finances, Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques, Transition écologique, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Alain Renaud, directeur, Planification des actifs et des investissements, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Louise Tremblay, chef de service, Transition écologique et Frédéric Vandal, directeur, Transition écologique

CP20250625-P1

PLAN DE CONSERVATION DU PARC DU LAC-BEAUCHAMP 2025-2029

Introduction par monsieur Frédéric Vandal.

Présentation par madame Louise Tremblay et monsieur Frédéric Vandal.

L'objectif de la présentation est d'adopter le Plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp 2025-2029.

Plan de la présentation :

1. Mise en contexte;
2. Plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp;
3. Priorités de conservation;
4. Prochaines étapes;
5. Planification budgétaire;
6. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CELCC-2025-01

La Commission de l'environnement et la lutte aux changements climatiques recommande au conseil municipal d'adopter les orientations, les objectifs et les actions du Plan de conservation du parc du Lac-Beauchamp 2025-2029;

CP-2025-STE-01

Adopter le Plan de conservation du parc du Lac Beauchamp, 2025-2029;

CP-2025-STE-02

Approuver le montage financier de 2025 à 2029 qui sera dégagé suite aux exercices financiers réalisés pour reprioriser les budgets de fonctionnement du Plan d'action de la biodiversité et du Plan de gestion de l'eau.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Intervention de madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet à titre de membre de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques.

Concernant l'acquisition des terrains, monsieur le conseiller Denis Girouard demande quelles seront les prochaines actions prévues. Il souhaiterait aussi avoir accès au rapport de consultation publique de juin 2024. Monsieur Girouard souhaite aussi confirmer si aucune activité permanente ne pourra être confirmée au-delà de 2029. En ce qui a trait à l'acquisition de terrains, monsieur Frédéric Vandal mentionne qu'il n'y a pas eu de consultations à l'heure actuelle, mais que le Service de transition écologique demeure à l'affût avec le Service des biens immobiliers. Il mentionne que les travaux d'entretien demeurent les mêmes, malgré les travaux en cours. Le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés est responsable des bonifications, via son plan. Pour les consultations publiques, le rapport n'est actuellement pas accessible, monsieur Vandal vérifiera quelles sont les possibilités, rappelant toutefois que les conclusions ont été communiquées. Il souligne que le rapport est joint à la présente présentation et qu'il sera déposé à la prochaine séance du conseil municipal. Concernant les activités, monsieur Vandal mentionne que le Plan de conservation se veut des lignes directrices, n'empêchant pas la planification d'activités. Monsieur Vandal mentionne qu'il y avait un plan de gestion du Lac-Beauchamp, permettant de protéger le lac. Le Plan de conservation, pour l'ensemble du site, sera une première.

Madame la conseillère Caroline Murray souligne d'abord l'importance de revenir avec ce projet, suite à une décision contraire du conseil il y a quelques années. Elle mentionne avoir assisté il y a quelques semaines à la présentation du Plan de conservation de la forêt Boucher et souhaiterait que les différents experts puissent avoir l'opportunité d'échanger ensemble. Elle croit que d'avoir des orientations claires, permettant la prise de décision, est nécessaire et apprécie le plan présenté.

Monsieur le conseiller Mike Duggan demande si une mise à jour est disponible en ce qui a trait à l'alimentation du lac en eau et le débit. Un portait est fait par madame Geneviève Michon, coordonnatrice de projets écologiques au Service de transition écologique. Elle rappelle que le Lac-Beauchamp est une étendue d'eau naturelle, sans alimentation, et explique les démarches en cours vs enjeux. La détérioration d'un lac est plus rapide que de le remettre en santé. Différentes solutions sont analysées.

Madame la conseillère Catherine Craig-St-Louis trouve intéressante la présentation de ce jour. Elle souligne que le Lac-Beauchamp est bien connecté aux pistes cyclables et au transport en commun. En matière de mobilité, elle croit que l'accès en autobus et en vélo au parc à partir du nord doit être mieux mis de l'avant.

Monsieur le conseiller Mario Aubé comprend que les cibles de conservation ont été retirées, dans l'attente des résultats de l'évaluation en cours. À l'orientation 2, il demande si seulement les organismes environnementaux ont été consultés. À la page 19, monsieur Aubé souhaite confirmer sa compréhension quant à l'acquisition de terrains et à une servitude sur laquelle les élus ont eu à se prononcer. Pour les cibles, monsieur Vandal mentionne que le choix a été fait vs opportunités d'arrimage avec le plan directeur du Service des loisirs, des sports et du développement des communautés. Un retour est possible pour faire un suivi de l'état des cibles. Concernant la consultation des partenaires du milieu, monsieur Vandal mentionne que la plupart des organismes partenaires ont été approchés. Un retour pourra être fait avec plus d'informations à cet effet. Un suivi sera aussi fait pour la question de la servitude. Monsieur Yess Gacem souhaite circonscrire la question de l'acquisition, qui vient ici donner aux services la possibilité de saisir les opportunités, sans plan précis à l'heure actuelle.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que nous avons vu pendant la pandémie la nécessité d’avoir accès à des espaces naturels. Il est intéressant d’avoir une vision d’ensemble pour le Parc du Lac-Beauchamp. Concernant les autres actions à venir pour le bassin versant, monsieur Moran souhaite s’assurer que tous les acteurs concernés travaillent conjointement dans ces différents dossiers. Monsieur Vandal confirme qu’il y a une collaboration en continu avec les services qui travaillent aux bassins versants.

Les recommandations seront présentées à la prochaine séance du conseil municipal.

Le comité plénier public est suspendu 13 h 47.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc quitte son siège.

Mesdames Louise Tremblay, Alexandrine Latendresse et monsieur Frédéric Vandal quittent la rencontre.

Reprise du comité plénier public à 14 h 03.

Mesdames Émilie Chasles, cheffe de service, Interaction citoyenne, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications et Catherine Leclerc, directrice adjointe de cabinet, Mairie et monsieur Justin Thibault, directeur, Interaction citoyenne.

CP20250605-P2

SUIVIS DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE TRAVAIL SUR LA RÉACTUALISATION DU CADRE DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE PARTICIPATION DES CITOYENS AUX AFFAIRES MUNICIPALES

Présentation par monsieur Justin Thibault et madame Émilie Chasles, accompagnés de monsieur Yess Gacem.

L’objectif de la présentation est :

- de présenter les étapes et les cadres financiers liés aux recommandations du Comité de travail sur la réactualisation du Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales présenté en février 2025;
- d’adopter les recommandations finales faites par le comité de travail.

Plan de la présentation :

1. Office de participation publique;
2. Politique de participation publique;
3. Droit d’initiative;
4. Assemblées de secteur;
5. Pôle d’expertise du Service de l’interaction citoyenne;
6. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

CP-SIC-2025-006

Adopter le projet de Politique de participation publique en remplacement du Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales;

CP-SIC-2025-007

Mandater l’administration d’entreprendre les démarches nécessaires pour modifier la Charte de la Ville de Gatineau dans le but de procéder à la création d’un office de participation publique;

CP-SIC-2025-008

Mandater l’administration à présenter le cadre financier de l’Office de participation publique dans le cadre de l’étude budgétaire 2026;

CP-SIC-2025-009

Mandater l'administration à préparer les documents requis pour mettre en place l'office de participation publique de Gatineau;

CP-SIC-2025-010

Mandater l'administration à élaborer les documents pour la mise en place du droit d'initiative citoyenne en consultation publique;

CP-SIC-2025-011

Mandater l'administration pour étudier la possibilité de créer des assemblées de secteurs selon le modèle des conseils de quartier de la Ville de Québec et du projet d'assemblée de quartier de la Ville de Laval.

CP-SIC-2025-012

Mandater l'administration pour proposer le mandat et une structure organisationnelle quant au pôle d'expertise interne en participation publique au sein du Service de l'interaction citoyenne.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Préalablement à la lecture des recommandations, monsieur le conseiller Louis Sabourin remercie les équipes pour les travaux réalisés.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il est intéressant de voir cette opportunité comme un investissement, en ayant accès à plus de capital humain pour réfléchir aux différents enjeux. Il demande si ce genre de politique permettrait d'avoir aussi compétence sur les projets des organismes mandataires. Il aimerait aussi que la Ville ait plus son mot à dire sur les projets d'autres paliers gouvernementaux. Monsieur Justin Thibault mentionne que le document, si adopté, deviendra politique. Il espère que les éléments permettront d'influencer les autres joueurs en ce qui a trait aux meilleures pratiques de consultation. Quant aux projets gouvernementaux, le service est présent, pour bien représenter la Ville.

À la page 22, monsieur le conseiller Daniel Champagne souligne les processus consultatifs actuellement en cours à la Ville de Gatineau. Il est préoccupé par le vocabulaire actuellement utilisé dans la présentation, soulignant qu'il a confiance aux processus en place. Il ne souhaite pas qu'on laisse sous-entendre que le lien de confiance est fragilisé envers les processus puisqu'il est mené par l'administration. En ce qui a trait aux échéanciers, monsieur Champagne souligne que la modification d'une Charte n'est pas banale. Il demande ce qu'il adviendrait advenant que le prochain conseil municipal n'approuve pas ces suivis. Des précisions sur le processus sont données par madame Émilie Chasles, qui explique que la décision finale devra être prise en décembre 2025. Monsieur Champagne réitère que les citoyens ont confiance en l'administration et il ne souhaite pas que le vocabulaire utilisé vienne remettre en doute ce lien de confiance.

À la page 17, monsieur le conseiller Mario Aubé demande si une modification de la Charte doit être approuvée par les deux tiers du conseil. Il adresse divers autres questionnements sur les étapes à venir et les changements anticipés. M^e Cannon confirme qu'une modification à la Charte doit être approuvée par le 2/3 du conseil. Quant à l'approche à mettre en place pour tous les publics, madame Chasles explique qu'il faut aller à la rencontre des gens. Il n'y a pas de plan d'action, mais il est important de former tous les collègues municipaux, pour faciliter la mise en place de mécanisme. Il est important de diversifier les mécanismes pour rejoindre toute la population. Sur la question du droit à l'initiative, madame Chasles mentionne quels sont les délais à la Ville de Montréal. À Montréal, il faut avoir 15 ans et plus pour participer. Pour les sujets qui se rendront à l'Office, les mandats seront confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif. Madame Chasles fournit des détails sur les recommandations du comité de participation citoyenne. Monsieur Thibault mentionne que l'administration va continuer à réaliser certains mandats. Le nombre est actuellement difficilement estimable, mais monsieur Thibault donne l'exemple des consultations sur les PPU.

Madame la conseillère Caroline Murray est heureuse de la présentation puisqu'elle attend ce projet depuis longtemps. En réponse à monsieur Champagne, elle croit aussi que les consultations sont bien réalisées et que les citoyens ont confiance, mais que nous ne consultons pas assez. Il s'agirait plutôt d'un manque de consultation. Nous avons confiance aux processus, mais plusieurs chantiers sont à venir, dans la 4^e plus grande ville du Québec. Il faut pouvoir permettre aux gens de collaborer aux projets qui seront sur la table. Madame Murray mentionne que les consultations, autres que celles faites par la Ville, sont actuellement à la discrétion de la Ville. Elle croit qu'un processus formel viendrait rendre service à la population, aux promoteurs, mais aussi à la Ville. Les gens de tout le territoire doivent pouvoir être consultés, nous devons avoir une représentativité de tous les secteurs.

En précision à la question de monsieur Aubé, M^e Cannon mentionne que la résolution pourra être adoptée à la majorité simple.

Monsieur le conseiller Steve Moran remercie l'administration et les membres du comité pour les efforts déployés au cours des dernières années. Il insiste sur l'importance de renforcer la confiance que les citoyens ont envers les institutions publiques. La culture de consultation publique doit être renforcée. Monsieur Moran souhaite revenir sur un élément spécifique, soit le traitement des pétitions. Il demande si le dossier des pétitions sera intégré au droit à l'initiative et demande si les recommandations permettront d'apporter les changements requis pour les pétitions. Madame Chasles mentionne que le projet de règlement n'a pas encore été rédigé, mais les processus devront être distincts (droit à l'initiative et pétition d'intérêt public). Monsieur Moran croit que la procédure doit être moins rigide pour les pétitions que pour le droit à l'initiative.

Madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette remercie aussi les membres du comité pour le temps consacré à ce mandat ainsi que les équipes municipales pour leur accompagnement. Madame la mairesse ne croit pas non plus qu'il y ait un enjeu de confiance à Gatineau, mais que ce sentiment existe mondialement. Il est important d'adapter les outils démocratiques pour que cette confiance demeure. Madame la mairesse rappelle qu'une personne sur cinq à Gatineau est analphabète et qu'il faut donc adapter les processus de consultations publiques en conséquence. Il faut développer les moyens et parfois en déployer plusieurs à la fois. L'idée d'un office de consultation publique est d'avoir un organe neutre et indépendant. Il est parfois difficile de se retrouver entre les promoteurs et les citoyens. L'Office permettrait de trouver des consensus et de leur donner de la crédibilité, afin de permettre au conseil municipal de prendre les bonnes décisions.

Les recommandations seront présentées à la prochaine séance du conseil municipal.

Fin du comité plénier public à 15 h.